

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 14 février 2020	N° 2020-124

Convocation du 7 février 2020

Aujourd'hui vendredi 14 février 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Jacques GUICHOUX
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Odile BLEIN
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Max GUICHARD à Mme Claude MELLIER
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU

EXCUSE(S) :

M. Patrick PUJOL, M. Jean-Louis DAVID.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Franck RAYNAL à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 11h20
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 11h10
M. Bernard LEROUX à M. Alain ANZIANI à partir de 11h20
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 14 février 2020	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'habitat et de la politique de la ville	N° 2020-124

Groupement d'intérêt public des Grands projets des villes (GIP-GPV) de la rive droite - Subvention de fonctionnement pour l'année 2020 - convention de versement de la participation métropolitaine au budget de fonctionnement - Prolongation de la convention constitutive du GIP - Décision - autorisation

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les missions du Groupement d'intérêt public des Grand projet des villes (GIP GPV) de la rive droite contribuent depuis près de vingt ans à valoriser le territoire de la rive droite en mettant en œuvre un projet global destiné à améliorer les conditions de vie des habitants des 4 villes constitutives (Bassens, Cenon, Floirac et Lormont) et à participer à l'ambition d'une métropole inclusive.

Ce territoire compte près de 47 % de la population résidant en quartier « Politique de la ville » de la Métropole (pour environ 10 % de la population métropolitaine) qui connaissent de profondes difficultés socio-économiques. Enfin le territoire connaît 12 opérations d'aménagement (dont 4 au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)).

Acteur stratégique du développement économique et de l'emploi, du renouvellement urbain, de la mise en valeur du patrimoine naturel du Parc des coteaux, de l'agriculture urbaine, de l'accès aux droits, à la culture pour tous et de la promotion de l'image de la rive droite... les travaux du GIP, pilotés par les élus du territoire, alimentent parfaitement les priorités du « contrat de ville métropolitain ».

La poursuite du soutien au GIP-GPV représente donc un enjeu fort pour les quartiers prioritaires de la rive droite.

1- Le soutien au titre de l'année 2020

Le soutien de Bordeaux Métropole se manifeste à l'égard du GPV par une participation à sa gouvernance par une contribution financière (qui est l'objet de la présente délibération), ainsi que ponctuellement via des participations complémentaires dans le cadre de délibérations spécifiques relatives aux différentes politiques publiques de Bordeaux Métropole (Économie sociale et solidaire, Nature...)

Concernant la participation en tant que membre, Bordeaux Métropole poursuit son soutien à la même hauteur qu'en 2019, soit 206 150 €. Au total, le groupement d'intérêt public des villes de la rive droite présente un budget prévisionnel 2020 qui s'équilibre à hauteur de 1 061 202 €. Les 4 communes participant à hauteur de 221 000 €, l'État, la Région, le Département et les bailleurs viennent compléter ce budget.

Ventilé par grandes missions, le budget du GPV se décompose en :

- une ingénierie et une animation économique qui atteint 40 % du budget prévisionnel,
- l'accompagnement des projets urbains et les mobilités pour 24%,
- les missions autour du Parc des coteaux pour 21 %,
- accès aux droit et à la culture 15%.

Afin de respecter les engagements statutaires des collectivités locales, à savoir une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 49% et une participation des 4 villes à hauteur de 51%, il est proposé de maintenir le montant de la subvention métropolitaine à 206 150 euros.

2- Un soutien prolongé jusqu'en 2027

Fort de 20 ans d'expérience au service des quartiers « politique de la ville » du territoire de la « rive droite », le GIP-GPV a œuvré à :

- soutenir une approche transdisciplinaire et agile des projets, de mobilisation des acteurs de toute nature ainsi qu'à développer des partenariats avec des universités et des laboratoires de recherche,
- se doter d'une expertise en matière de développement économique inclusif, de rénovation urbaine, d'inclusion numérique, de développement social, de formation professionnelle, de transition alimentaire,
- développer et piloter des projets (festival panorama, « espace textile »,...),
- mobiliser des fonds structurels ou des fonds issus d'appel à projet.

Depuis sa création Bordeaux Métropole est un acteur fort de ce Groupement d'intérêt public. Par-delà l'appui direct que celui-ci apporte aux 4 communes fondatrices, le GPV est également un laboratoire de bonnes pratiques de développement social, de renouvellement urbain et de développement économique dont les travaux sont régulièrement remarqués au plan national et reproductibles sur d'autres quartiers.

Au vu des enjeux de ce territoire (rénovation urbaine, transition environnementale, mobilités, aménagement économique...) et de ses spécificités socio-économiques (chômage de masse, précarité, discrimination ...), le GIP-GPV souhaite prolonger son activité jusqu'au 31 décembre 2026. Il est proposé dans ce cadre, que la Métropole réaffirme son soutien à cet acteur en prolongeant son engagement dans celui-ci et dans son financement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la délibération n°2014/0662 du Conseil de Communauté du 31 octobre 2014 portant adoption de l'avenant n°7 à la convention constitutive sur la nouvelle dénomination du groupement : le groupement d'intérêt public des villes de la rive droite,

VU la délibération n°2015/0383 du 26 juin 2015 relative au contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

VU la décision prise par le Conseil d'administration du GIP GPV des villes de la rive droite du 11 décembre 2019 portant approbation du budget prévisionnel 2020,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la participation financière sollicitée s'inscrit dans les orientations du contrat de ville de la métropole bordelaise 2015-2020,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une participation de Bordeaux Métropole d'un montant de 206 150 € au Groupement d'intérêt public des Grands projets des villes de la rive droite pour le financement de son budget prévisionnel 2020,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention relative aux modalités de versement de la participation financière ci-annexée et toutes les autres pièces nécessaires à son exécution,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2020, compte 657382, Chapitre 65 - fonction 552,

Article 4 : d'approuver la convention constitutive du GIP du Grand Projet des villes rive droite modifiée par voie d'avenant n°8 se substituant à la convention constitutive du 23 juin 2014 portant sur une prorogation de la durée du groupement pour une durée de 6 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026,

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention constitutive modifiée par voie d'avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 14 février 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 19 FÉVRIER 2020	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2020	le Vice-président,
	Monsieur Jean TOUZEAU